

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 7 DECEMBRE 1797.

Suite de Londres, du 24 Novembre.

Le bill, proposé par M. Pitt, pour continuer la suspension des payemens en espèces à la banque, a été lu pour la seconde fois le 21 dans la Chambre des Communes. Le 22, ce bill donna lieu à une discussion assez vive. Plusieurs membres s'élevèrent contre une mesure qui n'étoit, selon eux, qu'une insigne violation de toute bonne foi, et dont la nécessité n'existoit plus. D'autres désapprouvèrent fortement toute connexion entre la banque et le gouvernement. M. Tierney dit qu'une pareille connexion tendoit à établir le système abominable de Robespierre, qu'elle devoit renverser la banque, qui ne s'est élevée au-dessus de toutes celles de l'Europe, que par la persuasion qu'elle étoit absolument indépendante du gouvernement. Je ne peux croire, ajouta M. Tierney, que la crainte d'une invasion soit un motif de ne pas reprendre les payemens. Je suis persuadé que s'il y avoit dans la banque en espèces une somme pareille au montant des billets, le crédit seroit si ferme que personne, même quand l'ennemi seroit débarqué, ne seroit en difficulté de prendre le papier de la banque. Il est vrai qu'elle ne feroit plus de profit, mais je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'elle soit une année sans faire de bénéfice. Si au contraire on continue de suspendre les payemens et que l'ennemi fasse une invasion, personne ne voudra plus des billets de la banque. Il faudra donc, pour en soutenir la circulation, que le chancelier de l'échiquier, en adoptant la politique de Robespierre, en adopte aussi l'énergie.

La Chambre s'étant ensuite formée en comité, M. Pitt proposa que la banque ne puisse fournir aucune somme par voie d'emprunt ou

d'avance pour le service public, si ce n'est sur la drèche et les terres, à moins qu'elle n'y soit autorisée par un acte exprès du parlement. — Adopté.

Suite de Paris, du 29 Novembre.

Voici les pièces que nous avons annoncées (dans notre dernier Numéro) :

Les chefs des trois légions Grises au général Buonaparte.

Citoyen général en chef,

En réfléchissant, citoyen général en chef, à la longueur du tems qui s'est écoulé depuis l'accueil favorable que vous avez fait au premier député de notre Etat, et en réfléchissant surtout aussi, de n'avoir pas été en état de profiter du terme que vous nous avez fait fixer par votre résident, le citoyen Comeyras; nous serions bien inquiets, si la persuasion de nous être conformés fidèlement aux règles de notre constitution démocratique ne nous rassuroit, si le retard du départ de notre députation n'eût uniquement dépendu de ce qu'à chaque nouvel aspect que prenoit cette affaire, nous nous trouvions obligés d'en demander les ordres ultérieurs à notre peuple entier. Nous pouvons en cela nous référer sur les annonces détaillées que nous nous sommes hâtés d'en donner chaque fois au citoyen résident, qui connoît notre constitution, afin de mettre, par les bons offices et par une représentation exacte et juste de la chose, notre Etat à l'abri de toutes les suites fâcheuses. Remplis de confiance par ces raisons, et encore davantage par votre manière de penser élevée et généreuse, nous avons l'honneur de vous prévenir, Citoyen général en chef, que pour le 1^{er} de Novembre, partiront pour votre quartier-général les députés de notre peuple, qui fonde tout son espoir pour le

rétablissement d'heureuses relations entre notre République et les provinces de la Valteline, Chiavenna et Bormio, sur la médiation du héros occupé de donner un nouvel éclat à la gloire de ses triomphes, en travaillant à rendre la paix au monde. Qu'il réussisse aux dignes sujets auxquels le choix destina cette honorable commission, de concerter avec vous, Citoyen général en chef, comme plénipotentiaire de la République française, un accord qui remplisse la nôtre à jamais de la plus vive gratitude envers vous, et assure solidement à l'auguste nation française la gloire déjà acquise dans le siècle passé, d'avoir confirmé et consolidé, en fidèle alliée, l'intégrité et les droits de la Rhétie.

Agréez, citoyen général en chef, les sentimens de la plus haute considération, et le plus parfait dévouement, avec lequel nous avons l'honneur d'être,

Vos très prompts à vous servir,

*Les chefs de la République des
trois ligues Grises.*

Donné à Coire le 25 Octobre 1797.

*Au quartier-général de Milan le 21 Brumaire
an 6. (11 Novembre).*

*Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, aux
chefs des trois ligues Grises.*

Magnifiques et puissans seigneurs,

Le citoyen Comeyras, résident de la République française, vous a fait passer la décision que j'ai prise, au nom de la République française, le 19 Vendémiaire (10 Octobre dernier, vieux style), par laquelle les peuples de la Valteline, Chiavenna et Bormio sont libres de pouvoir se réunir à la République Cisalpine, laquelle réunion a effectivement eu lieu. Vous avez, magnifiques et puissans seigneurs, sollicité la médiation de la République française. Je l'avois acceptée avec répugnance, étant dans nos principes de ne nous mêler que le moins possible dans les affaires des autres peuples. Mais j'ai dû céder à vos vives instances. J'ai dû céder même à la voix du devoir, étant garant de l'exécution des capitulats qui vous lioient avec les peuples de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio. De quelle influence et de quelle raison a-t-on pu le servir pour vous aveugler sur vos véritables intérêts, et vous faire substituer à la conduite franche et loyale qui distingue votre brave nation, une conduite tortueuse, contraire à la bonne-foi, et spécialement aux égards que vous deviez à la grande nation que vous aviez choisie pour médiatrice? Depuis quatre mois que j'ai accepté la média-

tion, et quoique le citoyen Comeyras vous ait continuellement sollicités, ce n'est qu'aujourd'hui, lorsque vous avez dû savoir la décision que j'avois prise, que vous avez envoyé des députés. Magnifiques et puissans seigneurs, votre brave nation est mal conseillée. Les intrigans subtiliment la voix de leurs passions, de leurs préjugés, à celle de l'intérêt de leur patrie, et aux principes de la démocratie. La Valteline, Chiavenna et Bormio sont irrévocablement réunis à la République Cisalpine. Au reste, cela n'altérera d'aucune manière la bonne amitié et la protection que la République française vous accordera, toutes les fois que vous vous conduirez envers elle, avec les égards qui sont dus au plus puissant peuple de l'Europe.

Croyez aux sentimens d'estime et à la considération que j'ai pour vous.

Signé, Buonaparte.

La nomination de Sieyès à la présidence est d'autant plus remarquable, que ce représentant s'est toujours refusé à paraître, lors même qu'on savoit qu'il étoit le moteur des opérations les plus essentielles, et l'âme des commissions dont il étoit membre sans en être l'organe. Cette élection donne aussi lieu de présumer que le parti qui voudroit faire ajourner les élections, ne tardera pas à mettre les vues en évidence, et à engager le combat avec ceux qui se tiennent à la lettre de la constitution. Il paroît que ces derniers pourront s'étayer de l'opinion de Buonaparte. L'on sait du moins que ce général a désapprouvé le projet contre les ci-devant nobles, et l'on ne peut même en douter d'après ce qu'il a manifesté dans sa lettre au gouvernement Ligurien (où il dit qu'il seroit d'une injustice révoltante d'exclure tous les nobles des fonctions publiques). L'on ne croit pas que la résolution qui tend à priver les ci-devant nobles des droits de citoyens pendant sept années, soit approuvée par le conseil des anciens. Déjà dans plusieurs séances, cet objet important a été discuté. Lanzat entre autres a prononcé un discours très véhément contre cette résolution. En voici un passage remarquable, relatif à la constitution.

„Voulez-vous la liberté? voulez-vous la République? J'oserais trancher ici le mot: remplissez une lacune immense dans la constitution..... Je m'explique: Toutes les fois qu'il peut survenir dans un état républicain de ces périls urgens contre lesquels la constitution n'offre pas de refuge; toutes les fois qu'il peut y arriver de ces accidens où le gouvernement ordinaire doit recourir à des moyens extraordinaires, cet état, n'en doutez pas, sera bientôt ruiné, et par suite de ces accidens, et par suite de ces périls.

Notre pacte social a tout-à-fait oublié d'y pourvoir. Il a également négligé les liens de cohérence et d'union de la puissance exécutive avec la puissance législative; il n'a pas établi de garantie de celle-là contre celle-ci. Il s'y est enfin mêlé un reste de teinte révolutionnaire, qui a laissé une sorte d'influence exécutive aux attributs législatifs. En un mot, une pensée occupe et importune en ce moment les amis de la République: c'est qu'il y manque quelque chose qui la consolide et la rende invulnérable pour nos ennemis intérieurs. En même-temps donc que je réprovoe la résolution qui vous est fournie, comme de nul avantage relativement à notre situation, je suis d'avis que cette situation appelle toute notre attention; je suis d'avis (je ne tergiverserai pas à le proclamer, comme je le pense, pour le bien de mon pays) que le salut de notre constitution réclame impérieusement du peuple, non une *révision*, mais un prompt *supplément*. Il ne s'agit pas d'y *changer*, il s'agit de la *compléter*. Je suis fermement persuadé qu'il y auroit péril violent pour la liberté, à l'entreprendre dans les formes et les délais de cette *assemblée de révision*, prévue par la constitution, pour les cas où l'expérience auroit fait sentir l'inconvénient de quelques-uns de ses articles; mais de l'initiative de *révision* réservée exclusivement à ce conseil, j'infère, par voie d'analogie directe, que de lui ressortit également l'initiative de *supplément*.

Un de nos journaux annonce la prochaine apparition des pièces produites par le général Moreau pour dévoiler la trahison de Pichegru... Nous pouvons assurer (ajoute le journaliste) qu'elles jeteront un grand jour sur les trames ourdies pour renverser la république. On y verra une comtesse diplomatique jouer un rôle extrêmement curieux, et tenir cour politique, comme la belle Ninon de l'Enclos tenoit académie de galanterie.

L'aéronaute Garnerin vient de faire savoir au public qu'il se dispose à se rendre à Rastadt; c'est là, dit-il, que le jour même de la signature de la paix, j'espère parcourir promptement les espaces & porter au loin les branches d'olivier que je recevrai des mains du président du congrès. Soit que le vent me conduise en France ou en Autriche, je puis me promettre d'être bien reçu étant le porteur d'une aussi bonne nouvelle.....

De Vienne, le 29 Novembre.

L'on croit que S. A. R. l'Archiduc Charles passera ici l'hiver. Ce prince épousera, dit-on, dans peu une princesse de Saxe.

La cour a pris le deuil pour le feu Roi de Prusse. M. de Reck est attendu de Berlin.

L'on assure qu'il se négocie une alliance entre certaines puissances du Nord, en faveur de

l'Angleterre; elle auroit aussi pour objet de protéger les villes maritimes de Hambourg, Brémén etc.

De Bruxelles, le 30 Novembre.

Le conseil des anciens vient de donner sa sanction à la résolution qui supprime les chapitres séculiers, bénéfices simples et corporations laïques des deux sexes dans les neuf départemens réunis. Cette résolution porte le dernier coup au clergé Belge. L'on ignore de quelle manière seront indemnisés les individus composant ces associations ecclésiastiques; mais tout annonce, qu'à l'instar de ce qui a été pratiqué lors de la suppression du clergé régulier, ils recevront des baux de retraite. Ces baux sont cependant presque sans valeur, puisque la république ne les admet plus en paiement des domaines nationaux. Ceux qui les échangent contre des cédules n'en tirent guères plus de 500 francs pour 15000 liv.

Un citoyen estimé de cette ville, nommé Paradis, s'est noyé hier de désespoir de ne pouvoir plus se soutenir lui et sa famille.

De Cologne, le 3 Décembre.

Les grenadiers qui se sont rendus coupables d'insubordination, sont toujours prisonniers. Le général Lefebvre a tenu un conseil de guerre à ce sujet; mais il a déclaré, dit-on, qu'il laissoit au général en chef Augereau à prononcer sur cette affaire; et en conséquence, il lui a envoyé toutes les pièces de la procédure. Le général Lefebvre est reparti d'ici avant-hier.

Depuis plusieurs jours, les habitans de cette ville se demandoient ce qu'étoit devenu le citoyen Wasserfall, membre de la municipalité; les uns le disoient de retour à Cologne, d'autres affuroient qu'il étoit toujours à Aix. Nous apprenons enfin par les journaux de Paris qu'il est dans cette capitale, pour présenter au Directoire le *vœu de ses commetans* pour notre réunion.....

Avant-hier, l'on a amené ici sur huit chariots les dominicains de Sittard, petite ville du duché de Juliers; ils étoient au nombre de 50, escortés par des hussards. Hier matin, ils ont été transportés sur un bateau qui a remonté le Rhin; il paroît qu'ils seront déportés sur la rive droite. L'on ignore la cause de cette mesure de rigueur.

L'on commence à mettre à exécution l'arrêté de la commission intermédiaire de Bonn, qui ordonne que tous les habitans des pays conquis, employés dans les administrations sous quelque titre et dénomination que ce puisse être, seront tenus de prêter le serment

de fidélité à la République française. Tous ceux de ces employés qui refuseront de prêter ce serment, seront destitués aussitôt et remplacés.

De Strasbourg, le 3 Décembre.

Le général en chef Buonaparte arriva ici hier à 8 heures et demie du matin, accompagné du général Berthier, des adjutans Marmont, Junot et Duroc, et escorté par 25 dragons et 25 hommes de notre cavalerie nationale. Il descendit chez le général d'artillerie Dammartin, où il déjeûna. La foule du peuple accourue pour voir ce jeune héros étoit immense, la joie universelle, et l'air retentit à différentes reprises des cris de vive Buonaparte. Vers 10 heures, le général se remit en route; il se rend à Paris et porte au Directoire la ratification du traité de paix par l'Empereur; l'échange a eu lieu le 1er. à Rastadt entre ce commandant en chef et le comte de Cobenzel. Buonaparte est attendu de retour dans quinze jours, pour entamer les négociations avec les députés de l'Empire.

Suivant les avis de Bâle, le citoyen Bacher a notifié officiellement le 1er de ce mois, la nomination comme ambassadeur de la république française à Ratisbone. La note officielle que ce ministre a adressée au corps helvétique relativement aux émigrés, vient de paraître imprimée. Elle est précédée d'une lettre d'avis au directoire des treize cantons qui siège à Zurich. L'on s'y plaint très vivement de ce que les prêtres déportés et autres émigrés sont tolérés et même protégés, principalement dans le pays de Vaud, où les premiers ont obtenu des chapelles pour célébrer le service divin. Tous les Français qui se sont fait naturaliser depuis le 14 Juillet 1789, ainsi que ceux qui avoient obtenu des passeports Russes, Napolitains, Bavaurois ou autres, sont compris dans la demande d'expulsion. — C'est le 30 Novembre que M. Ochs est parti de Bâle pour se rendre à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire de cet état.

L'on mande de Coire qu'il va être tenu une diète générale, où chacune des lignes Grises enverra 50 députés. Voici les objets qui y seront traités: 1°. Rechercher les auteurs des délais qu'a éprouvés l'envoi d'une députation à Milan, ainsi que du retard mis à la reconnaissance de la République Cisalpine. 2°. Envoyer M. de Planta à Rastadt près du général Buonaparte pour négocier avec lui au sujet de la Valteline, & de la révoation du capitulat de Milan (ancien traité d'alliance & de commerce entre les cantons catholiques de la Suisse & Milan). 3°. Donner satisfaction aux généraux & agens français qui ont été offensés.

Le canton de Glaris a proposé au corps helvétique de renouveler le capitulat de Milan.

De Rastadt, le 4 Décembre.

La députation de l'Empire au congrès s'est

constituée aujourd'hui. Les ministres qui la composent ont fait remettre leurs pleins-pouvoirs à M. le Baron d'Albini, ministre directorial, et ils se sont fait annoncer réciproquement leur mission. Ainsi il y a tout lieu de croire que les séances ne tarderont pas à commencer.

Du Haut-Rhin, le 4 Décembre.

La proclamation du général Augereau, relative aux émigrés, remonte au 9 Novembre dernier; elle est adressée à tous les généraux, chefs de brigade et autres commandans de place dans les pays occupés par l'armée d'Allemagne. En voici quelques passages..... Si quelqu'un a osé jusqu'à présent une négligence répréhensible à faire exécuter la loi du 19 Fructidor, il ne seroit plus excusable après le nouvel ordre que je lui adresse; & il auroit tort d'espérer échapper à la responsabilité dont je le charge, s'il n'étoit pas exécuté. Il n'est pas de moyens que les émigrés n'employent pour s'insérer dans des courées où ils feroient le fanatisme royal & la désobéissance aux lois. On en a vu user des ressources que leur offroient les communications que le service militaire entretient d'une rive à l'autre, pour rentrer en France sous l'habit national qu'ils ont eu l'audace de revêtir. D'autres passent impunément les ponts du Rhin dans des caissons ou autres équipages militaires. Vous déjouez ces manœuvres en attachant à tous les permis le signallement des militaires qui en seront porteurs. C'est surtout à Aix-la-Chapelle, Juliers, Zuar & autres communes environnantes que les émigrés abondent. Reconnaissez une surveillance particulière aux commandans de ces contrées, parainoi peut-être en exiger une moindre des autres; j'attends de tous le même zèle & le même empressement à faire exécuter la loi. J'y tiendrai la main, parce que tel est mon devoir; j'y tiendrai la main, parce que de là dépend notre tranquillité intérieure & la sûreté de l'armée elle-même.

De Mambheim, le 5 Décembre.

Le bataillon de troupes de Wurzburg, qui étoit ici depuis quelque tems, nous a quittés ce matin. Plusieurs officiers de génie autrichiens et les sapeurs qui se trouvoient dans notre ville, sont également partis dans la matinée, ainsi que le reste des équipages de S. A. R. l'Archiduc Charles. Il se confirme qu'il y aura dans peu de grands changemens dans la position des armées du Rhin.

L'on mande de l'autre rive, que l'arbre de la liberté a été planté le 1er. de ce mois à Otterberg. Les révolutionnaires paroissoient compter sur un grand nombre de partisans; mais ils se sont trompés; il ne s'est trouvé que 22 personnes à la cérémonie; un barbier d'Otterberg étoit à leur tête, et ce fut lui qui pérorera.